

**Fiche d'information et de conseil**  
**« Assurance Casse Toutes Causes de la Tablette ARDOIZ »**

Document communiqué en application des articles L 521-2 et L 521-4 du Code des assurances

**VOTRE SITUATION**

Civilité : Mme / Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Situation familiale : .....

**VOS BESOINS**

Vous avez souhaité bénéficier d'une assurance pour la protection de votre tablette ARDOIZ contre la casse.

**NOTRE CONSEIL**

En réponse à votre besoin et sur la base de vos déclarations ainsi que de la description de votre risque, nous vous proposons d'adhérer au contrat d'assurance collectif de dommages « Assurance Casse Toutes Causes de la tablette ARDOIZ » souscrit par TIKEASY auprès de LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Cette assurance couvre :

- ✓ La tablette ARDOIZ achetée lors de la souscription au Contrat de l'Offre ARDOIZ auprès de TIKEASY
- ✓ La tablette ARDOIZ de remplacement fournie dans le cadre de la garantie prévue au Contrat de l'Offre ARDOIZ
- ✓ L'Appareil de remplacement fourni en cas sinistre garanti.

Elle couvre la destruction partielle ou totale ou la détérioration de la tablette :

- ✓ survenue au domicile,
- ✓ empêchant son bon fonctionnement,
- ✓ ayant été causée par un événement soudain, involontaire et imprévisible.

La garantie porte sur le remplacement de la tablette dans la limite de la valeur d'achat de la tablette d'origine et dans la limite d'un sinistre destruction partielle ou totale ou détérioration par année d'assurance.

**Les garanties s'entendent dans les limites et conditions définies dans la Notice d'information de l'«Assurance Casse Toutes Causes de la Tablette ARDOIZ» et le Certificat d'adhésion fournis dans le cadre de votre adhésion.**

## VOTRE CHOIX

Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt d'adhérer au contrat d'assurance collectif de dommages « Assurance Casse Toutes Causes de la tablette ARDOIZ » souscrit par TIKEASY auprès de LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD et souhaite y adhérer.

Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt d'adhérer au contrat d'assurance collectif de dommages «Assurance Casse Toutes Causes de la tablette ARDOIZ» souscrit par TIKEASY auprès de LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD mais ne souhaite pas y adhérer.

## AVERTISSEMENT

La fiche d'information et de conseil est destinée à recueillir, dans votre intérêt, les informations relatives à vos exigences et vos besoins afin d'être en mesure de vous proposer un contrat qui soit en cohérence avec ces informations, conformément à nos obligations légales et réglementaires. Ces informations, qui doivent être complètes et sincères, sont strictement confidentielles ; elles sont protégées par le secret professionnel. Votre situation et vos objectifs étant susceptibles d'évoluer, il est important que vous nous signaliez tout changement relatif à ces informations.

Nous vous recommandons de lire attentivement la Notice d'Information remise ou accessible dans votre espace sécurisé et, plus particulièrement, les dispositions relatives aux définitions des garanties, aux risques exclus, ainsi qu'aux cas de résiliation et au délai de renonciation. La Notice d'Information constitue, avec le certificat d'adhésion, le document contractuel exprimant les droits et obligations de l'adhérent et de l'assureur.

## INFORMATIONS

TIKEASY, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 190 050 55 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) agit en qualité de courtier en assurance.

TIKEASY perçoit une commission de l'assureur au titre de la distribution du contrat d'assurance.

Vous pouvez adresser une réclamation relative au devoir d'information et de conseil successivement :

Au Service Clients ARDOIZ  
TSA 90999  
92 898 Nanterre Cedex 9  
Ou par mail à [assistance@ardoiz.fr](mailto:assistance@ardoiz.fr)

Au Service Recours  
Tikeasy

6 rue Rose Dieng Kuntz  
44300 NANTES

Au Médiateur du groupe La Poste  
Case Postale F 407  
9 rue du Colonel Pierre Avia  
75757 PARIS CEDEX 15,  
Ou sur le site internet <http://www.laposte.fr/mediateurdugroupe>

La Banque Postale Assurances IARD et TIKEASY sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le Client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

**Document d'information pour l'exercice du droit de renonciation prévu à l'article L 112-10 du Code des assurances**

Vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat. Si tel est le cas, vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de 14 jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des risques garantis par ce nouveau contrat;
- le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de 30 jours à compter de votre renonciation.

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

## **DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements dont le responsable est TIKEASY, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Conformément à son obligation légale d'information et de conseil, TIKEASY met en œuvre un traitement en vue de conseiller un contrat d'assurance cohérent avec vos exigences et vos besoins. Ces données sont obligatoires ; à défaut, aucun conseil ne pourrait vous être apporté et le contrat d'assurance ne pourrait être conclu.

En cas de conclusion d'un contrat d'assurance, les données à caractère personnel seront conservées pendant la durée du contrat.

L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables.

Les destinataires des données à caractère personnel sont, dans le strict cadre du respect des finalités énoncées ci-dessus : l'entreprise TIKEASY, les sous-traitants du responsable de traitement dont les services de La Poste, les assureurs et leurs sous-traitants ainsi que toute autorité administrative ou

judiciaire habilitée ou plus généralement tout tiers autorisé pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements. Vous pouvez également faire une demande de portabilité pour les données que vous nous avez fournies et qui sont nécessaires au contrat. Vous pouvez aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.

Ces droits peuvent être exercés, en précisant vos nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité, en vous adressant à :

rectification@ardoiz.fr

Dans le cadre de la politique de protection des données personnelles de La Poste, le Client pourra, le cas échéant, contacter Madame la Déléguée à la Protection des Données, CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Je reconnais l'exactitude des informations relatives à ma situation et mes besoins renseignées ci-dessus.

Je reconnais que le document d'information sur le produit d'assurance «Assurance Casse Toutes Causes de la Tablette ARDOIZ» m'a bien été remis.

Fait en deux (2) exemplaires à ....., le ...../...../.....

Signature du candidat à l'assurance

**Fiche d'information et de conseil**  
**«Assurance Casse Toutes Causes de la Tablette ARDOIZ»**

Document communiqué en application des articles L 521-2 et L 521-4 du Code des assurances

**VOTRE SITUATION**

Civilité : Mme / Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Situation familiale : .....

**VOS BESOINS**

Vous avez souhaité bénéficier d'une assurance pour la protection de votre tablette ARDOIZ contre la casse.

**NOTRE CONSEIL**

En réponse à votre besoin et sur la base de vos déclarations ainsi que de la description de votre risque, nous vous proposons d'adhérer au contrat d'assurance collectif de dommages «Assurance Casse Toutes Causes de la tablette ARDOIZ» souscrit par TIKEASY auprès de LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Cette assurance couvre :

- ✓ La tablette ARDOIZ achetée lors de la souscription au Contrat de l'Offre ARDOIZ auprès de TIKEASY
- ✓ La tablette ARDOIZ de remplacement fournie dans le cadre de la garantie prévue au Contrat de l'Offre ARDOIZ
- ✓ L'Appareil de remplacement fourni en cas sinistre garanti.

Elle couvre la destruction partielle ou totale ou la détérioration de la tablette :

- ✓ survenue au domicile,
- ✓ empêchant son bon fonctionnement,
- ✓ ayant été causée par un événement soudain, involontaire et imprévisible.

La garantie porte sur le remplacement de la tablette dans la limite de la valeur d'achat de la tablette d'origine et dans la limite d'un sinistre destruction partielle ou totale ou détérioration par année d'assurance.

**Les garanties s'entendent dans les limites et conditions définies dans la Notice d'information de l'«Assurance Casse Toutes Causes de la Tablette ARDOIZ» et le Certificat d'adhésion fournis dans le cadre de votre adhésion.**

## VOTRE CHOIX

Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt d'adhérer au contrat d'assurance collectif de dommages « Assurance Casse Toutes Causes de la tablette ARDOIZ » souscrit par TIKEASY auprès de LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD et souhaite y adhérer.

Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt d'adhérer au contrat d'assurance collectif de dommages «Assurance Casse Toutes Causes de la tablette ARDOIZ» souscrit par TIKEASY auprès de LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD mais ne souhaite pas y adhérer.

## AVERTISSEMENT

La fiche d'information et de conseil est destinée à recueillir, dans votre intérêt, les informations relatives à vos exigences et vos besoins afin d'être en mesure de vous proposer un contrat qui soit en cohérence avec ces informations, conformément à nos obligations légales et réglementaires. Ces informations, qui doivent être complètes et sincères, sont strictement confidentielles ; elles sont protégées par le secret professionnel. Votre situation et vos objectifs étant susceptibles d'évoluer, il est important que vous nous signaliez tout changement relatif à ces informations.

Nous vous recommandons de lire attentivement la Notice d'Information remise ou accessible dans votre espace sécurisé et, plus particulièrement, les dispositions relatives aux définitions des garanties, aux risques exclus, ainsi qu'aux cas de résiliation et au délai de renonciation. La Notice d'Information constitue, avec le certificat d'adhésion, le document contractuel exprimant les droits et obligations de l'adhérent et de l'assureur.

## INFORMATIONS

TIKEASY, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 190 050 55 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) agit en qualité de courtier en assurance.

TIKEASY perçoit une commission de l'assureur au titre de la distribution du contrat d'assurance.

Vous pouvez adresser une réclamation relative au devoir d'information et de conseil successivement :

Au Service Clients ARDOIZ  
TSA 90999  
92 898 Nanterre Cedex 9  
Ou par mail à [assistance@ardoiz.fr](mailto:assistance@ardoiz.fr)

Au service Recours par courrier à l'adresse : Tikeasy – 6 rue Rose Dieng Kuntz – 44300 NANTES

Au Médiateur du groupe La Poste,  
Case Postale F 407  
9 rue du Colonel Pierre Avia  
75757 PARIS CEDEX 15,  
<http://www.laposte.fr/mediateurdugroupe>

La Banque Postale Assurances IARD et TIKEASY sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le Client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

### **Document d'information pour l'exercice du droit de renonciation prévu à l'article L 112-10 du Code des assurances**

Vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat. Si tel est le cas, vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de 14 jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des risques garantis par ce nouveau contrat;
- le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de 30 jours à compter de votre renonciation.

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

## **DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements dont le responsable est TIKEASY, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Conformément à son obligation légale d'information et de conseil, TIKEASY met en œuvre un traitement en vue de conseiller un contrat d'assurance cohérent avec vos exigences et vos besoins. Ces données sont obligatoires ; à défaut, aucun conseil ne pourrait vous être apporté et le contrat d'assurance ne pourrait être conclu.

En cas de conclusion d'un contrat d'assurance, les données à caractère personnel seront conservées pendant la durée du contrat.

L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables.

Les destinataires des données à caractère personnel sont, dans le strict cadre du respect des finalités énoncées ci-dessus : l'entreprise TIKEASY, les sous-traitants du responsable de traitement dont les services de La Poste, les assureurs et leurs sous-traitants ainsi que toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement tout tiers autorisé pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements. Vous pouvez également faire une demande de portabilité pour les données que vous nous avez fournies et qui sont nécessaires au contrat. Vous pouvez aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.

Ces droits peuvent être exercés, en précisant vos nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité, en vous adressant à :

rectification@ardoiz.fr

Dans le cadre de la politique de protection des données personnelles de La Poste, le Client pourra, le cas échéant, contacter Madame la Déléguée à la Protection des Données, CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Je reconnais l'exactitude des informations relatives à ma situation et mes besoins renseignés ci-dessus.

Je reconnais que le document d'information sur le produit d'assurance «Assurance Casse Toutes Causes de la Tablette ARDOIZ» m'a bien été remis.

Fait en deux (2) exemplaires à ....., le ...../...../.....

Signature du candidat à l'assurance